Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 51

Artikel: Documents historiques
Autor: M., Alex / [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-178986

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les nuages. Dans la foule, des conscrits fléchissaient çà et là, la joue mouillée d'une larme de fatigue et de douleur, en comparant leurs souffrances aux douceurs du toit paternel. Mais à la voix du chef, ils avaient oublié leurs longues peines ; et vous les auriez vu railler à leur tour ceux de leurs camarades, enfants comme eux, qui voulaient s'arrêter pour prendre un moment de repos.

Le général revint à son guide. — « Et le reste du logis, qu'en ferais-tu? l'autre chambre, celle que tu t'arrangeais à main gauche?

— Ah! ce n'est pas celle-là qui m'embarrasserait. Si vous aviez vu Thérèse... vous ne savez pas comme elle est belle. Mais je ne sais pourquoi j'y pense, pauvre comme je suis.

— Je suppose que son père te la donnât, vous voilà mariés ; vous êtes établis ensemble, dans ta belle maison, dont tu m'as fait le plan ; eh bien! après?

— Comment, après? Mais je serais heureux!... »

L'entretien finit sur ce mot. Là se trouvait la différence de ces deux hommes. Il en était un des deux de qui les vœux impatients devaient ne jamais s'arrêter. Il ne comprenait la destinée que comme une loterie sans terme où il faut mettre toujours, fut-ce au risque de perdre en une fois tous les biens prodigués jusque là.

On arriva au sommet du St-Bernard ; des tables dressées par la prévoyance du Premier Consul attendaient les soldats. De là, ils planaient sur la France et l'Italie. Ils étaient à dix mille pieds au-dessus du niveau des mers. Jamais les drapeaux d'une armée n'avaient flotté si haut. Il y avait pourtant quelque chose de plus haut encore ; c'était la croix du couvent hospitalier. Les révolutionnaires de France ne l'avaient pas abattue ; leurs coups n'avaient pas porté jusques-là.

L'armée s'inclina avec surprise et respect sur le seuil du couvent, devant la religion lui apparaissant, dans les vieillards qui habitaient là, si secourable, si dévouée, si courageuse, car les cénobites que nos soldats contemplaient étaient aussi des soldats; et ils n'avaient pas deux chances ; dans le combat où ils étaient engagés, ils ne devaient que mourir ; la gloire ne souriait pas à leurs efforts ; ils devaient mourir inconnus aux hommes pour lesquels ils avaient vécu et souffert.

Après quelques heures de repos, Napoléon fit un signe à son guide : le pâtre reprit son bâton ferré, et tous deux s'avancèrent vers l'Italie. Il leur fallait descendre sur cette Italie que l'un des deux allait conquérir. Les grandes fatigues étaient passées ; mais les grands périls étaient venus. On avait à glisser sur les glaciers ; un élan trop rapide, un entraînement involontaire, un choc, une crevasse, tout pouvait vous jeter dans les abîmes ; c'était là que la science du guide, son adresse, son courage étaient surtout nécessaires au voyageur. Le jeune pâtre dit à Bonaparte qu'il répondait de tout, et ils se lancèrent.

Je dis qu'ils se lancèrent ; car il n'y avait pas à essayer de descendre naturellement la rampe redoutable. Il fallait prendre le même parti que les soldats ; ils se laissaient glisser à la *ramasse*. Le Premier Consul n'hésita pas ; il s'assit gaîment et roula, dirigé par le pâtre qui évitait toutes les difficultés et tous les périls avec autant d'adresse que s'il eût compris quelles destinées il tenait sous sa main. La descente fut aussi heureuse que rapide. Le Premier Consul mit le pied dans les vallées du Piémont. Un premier succès lui ouvrit l'Italie.

Quelques jours après, il congédia le jeune pâtre. Notre Valaisan se sépara sans regret du grand homme, il retournait à son village et comptait avec joie les pièces d'or que le général lui avait jetées ; il admirait son étoile d'avoir tant fait pour lui. En traversant l'hospice, il étala aux regards des religieux sa fortune, puis il partit. Dans ses rêves, il faisait sortir de son trésor bien des merveilles ; il n'y avait que le grand pré, le châlet et la main de Thérèse qu'il n'y put pas trouver.

A cette pensée, une larme amère était arrivée à ses yeux et avait interrompu ses chants, quand, plongeant sur St-Pierre, un spectacle inattendu le frappa.. Le village se découvrait tout entier ; c'étaient bien là ses sauvages abords, son ruisseau impétueux, son clocher antique, ses simples chaumières ; mais une haie, nouvellement plantée, marquait des limites nouvelles ; cent ouvriers achevaient une vaste étable avec sa laiterie, son colombier, ses hangars. Plus loin, au bord de la Dranse, haut, spacieux et couronné de rubans et de fleurs, s'élevait un châlet inconnu, le plus beau de la contrée. Les villageois, pressés sur le chemin, admiraient ce spectacle qui, pour eux aussi, tenait de l'enchantement. Et assis en maître au seuil de la riante maison, en face de la foule qu'il considérait avec un doux air de triomphe et de repos était un vieillard..... Le guide s'élance ; d'un coup de son bâton ferré il a bondi sur l'autre rive du torrent ; il court au vieillard, l'embrasse, crie : Mon père!

Et comme le jeune homme, à genoux sous la bénédiction paternelle, remerciait Dieu et pensait à Thérèse, le vieillard reprit doucement : Quelque chose manque ici. Il faut une maîtresse de ménage dans un logis si beau et dans un domaine si riche, mais, regarde, il n'y manquera rien!

En ce moment, toute la jeunesse du village, instruite de son retour, accourait au bruit des instruments et apportant en triomphe Thérèse. Le pâtre obtint que la bonne et douce ménagère prît possession, à l'heure même, de la demeure enchantée. Pour lui, il n'y entra que deux jours après, quand leur union eût été bénie aux pieds de l'autel. C'était le 14 juin. Ce jour là, la fortune couronnait aussi un rêve de Bonaparte à Marengo : elle lui donnait l'Italie.

Documents historiques.

Pendant que la bastonnade, et même la torture, ne reculent que pas à pas, dans un trop grand nombre de cantons, devant les progrès de la civilisation, et qu'il a fallu l'élan révolutionnaire de 1847 pour briser et brûler à nos portes, à Neuchâtel et à Fribourg, les potences et les affreux instruments de la torture, il est consolant pour l'humanité de trouver, avant même la Révolution française de 1789, quelques gouvernements suisses qui font déjà de louables efforts pour réduire et presque supprimer l'emploi des atroces moyens de la justice féodale, ainsi que le prouve le document ci-après, qui ne peut qu'intéresser les lecteurs du *Conteur vaudois*.

Alex. M.

Mesures de Berne contre la torture en 1785.

Nous, le Colonel Tscharner, baillif de Lausanne,

A Vous Monsieur le Chatelain et Jurés de la Noble Justice de la Paroisse de St-Saphorin, salut!

Leurs Excellences, nos Souverains Seigneurs, s'étant décidées, par bonnes considérations et après mûr Examen, à ne permettre dans Leurs Etats, l'usage de ce degré de question appelé Réalterrition, par où la main de l'Exécuteur est mise sur le prisonnier, non plus que celui de la torture même, sinon avec la plus extrême circonspection, et seulement dans la plus pressante nécessité, lorsqu'il existera des indices suffisants, et que le crime sera de nature à pouvoir emporter peine de mort; Nous en ont donné avis par Leurs Lettres du 23 décembre passé, en Nous chargeant de vous enjoindre comme Nous le faisons par les présentes, de même qu'aux autres Justiciers de notre Bailliage exerçant la Jurisdiction Criminelle, de n'employer désormais envers aucun délinquant la menace de la torture, bien moins encore de l'y appliquer effectivement Mais d'adresser en pareil cas la procédure à Leurs Excellences du Sénat, et d'attendre Leurs Ordres et Leurs Directions; c'est à quoi vous aurez soin d'obtempérer, et de faire inscrire les présentes sur vos Registres pour conduite future.

Donné ce 9e Mars 1786

(Le sceau) *Greffe Baillivial.*